



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-08-2025 /

Dossier complet le : 08-09-2025 /

N° d'enregistrement : 004923/KK P

1 Intitulé du projet

Extension et renovation d'un poste source 63 000/20 000 volts a proximite du hameau de Sauilly sur la commune de Diges (89).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENEDIS

Raison sociale

Societe anonyme

N° SIRET

44460844203186

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GOUDOT

Prénom(s)

Thomas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but l'extension, et la mise aux normes environnementales du poste 63/20 kV de Sauilly (89), avec la creation d'un transformateur et la reconstruction des 2 bancs transformateurs existants, de 3 grilles HTA, d'un batiment HTA double rame, de 3 jeux de barre HTB comprenant disjoncteur, selectionneur, d'une cabine 2I+P , de 4 condensateurs, d'une fosse deportee et des murs pare feu situes autour des 3 transformateurs. L'extension du poste est prevue au Nord du poste existant, sur une zone composee d'arbustes et d'arbres, le long d'un chemin enherbe. Cette surface doit etre defrichee. La tension du poste 63/20kV reste inchangee. L'extension du poste source sera protegee par un mur de soutènement et une cloture. Cette cloture aura une hauteur minimale de 2 metres, conformément a l'Article 44 de l'arrete du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques applicables aux distributions d'energie electrique. Une seconde section sera realisee sous forme de cloture de type B avec soubassement et une hauteur hors sol de 2,50 metres. Cette extension portera la longueur lineaire total de la cloture de 230m a 250m. L'ensemble des clotures sera concu de maniere a empêcher le passage de la faune, afin d'assurer a la fois la protection des mammiferes

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la mise aux normes environnementales du poste (renouvellement des équipements HTB, remplacement du Controle Commande, gestion appropriée des eaux issues des transformateurs, mise aux normes acoustique) et son extension, via l'ajout d'un transformateur 63/20 kV

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le poste source de Sauilly est un poste de structure « d » avec un bâtiment et a technologie HTB ouvert. Le jeu de barre HTB est constitué de 3 sections de barre alimentées par 2 lignes HTB. Il est composé de deux transformateurs 63 000/20 000 V 20 MVA ODAF et ONAN, et de 2 demi-rammes HTA. Le contrôle commande du poste est en classique cote ENEDIS et ELECTRE cote RTE. Comme indiqué, les travaux ont pour objet la création d'un transformateur et la reconstruction des 2 bancs transformateurs existants, de 3 grilles HTA, d'un bâtiment HTA double rame, de 3 jeux de barre HTB comprenant disjoncteur, sélectionneur, d'une cabine 2I+P, de 4 condensateurs, d'une fosse déportée et des murs pare-feu situés autour des 3 transformateurs. Pour accueillir ces installations, et être conforme aux normes en vigueur, l'extension du poste est envisagée sur une parcelle adjacente, qui comporte une petite zone boisée. Des opérations de défrichage sont projetées. L'extension du poste intervient étant donné que l'emprise actuelle est insuffisante pour une "mise à niveau" en lieu et place.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du poste source sera la même que celle déjà existante. Le site sera fréquenté ponctuellement pour des opérations de maintenance et/ou de contrôle. En effet, la gestion d'un poste est essentiellement automatisée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande sera effectuée au titre de l'urbanisme à la mairie de Digos : - Permis de construire Le DLE pour la rubrique 1.1.1.0 sous le régime de la déclaration pour la pose d'un piezomètre, a été déposée en date du 10/09/2024.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du Poste Source existant Surface de l'extension Surface totale du projet (Poste actuel + extension)	(4465,4, m²) (720, m²) (5185,4, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Compte-tenu de l'antériorité du poste source (années 1985), aucune évaluation environnementale n'avait été menée à l'époque. Le projet consiste à créer un transformateur électrique, et à mettre en place une fosse déportée. Ainsi, les opérations de mises aux normes environnementales ne modifient pas la structure même du poste, ni son utilisation. Avant projet : Deux transformateurs et grilles associées. Après projet : Un nouveau transformateur (Soit 3 transformateurs au total) et grilles associées ; fosse déportée.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF de type I et de type II. Dans un rayon de 10 km autour du projet, on retrouve 9 ZNIEFF de type I ainsi que 5 ZNIEFF de type II. Dans un rayon de 3 km : ZNIEFF de type I (26003042) à 2,2 km ; ZNIEFF de type I (260008534) à 2,7 km ; ZNIEFF de type II (260014921) à 2,2 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Dans un rayon de 10 km, quatre APB sont présentes autour du projet d'étude. L'APB « Ruisseau de Maurepas » (FR3800714) est la plus proche et se situe à 3,05 km à l'Ouest du projet. Les autres APB : APB (FR3800714) à 4,1 km ; APB (FR3800708) à 5,9 km ; APB (FR3800715) à 9,9 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Un classement sonore des infrastructures de transports terrestres du réseau routier national est établi dans le département de l'Yonne. La commune de Diges n'est pas concernée par des secteurs affectés par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial, ni dans sa zone tampon. Le hameau de Sauilly possède l'ocserie de Sauilly, située à 600 m du projet au Nord. C'est l'un des derniers vestiges de l'activité industrielle ocrière de l'Auxerrois.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au droit d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, mais il se situe dans une zone potentiellement humide avec un seuil faible, selon le SIG Zone Humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Diges ne fait pas l'objet d'un PPRN ni d'un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas référencé dans la base de données BASIAS. Deux sites BASIAS se situent à environ 500 m : - SSP3802713 - Mr BOURSIER Gabriel - à 497 m au Nord du projet ; - SSP3802714 - Mme MACE Jeanne - à 650 m au Nord du projet. A ce jour, aucun document ne permet de confirmer l'absence ou la prise en charge d'éventuelles pollutions sur ces sites.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Diges n'est pas localisée dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans un périmètre de protection associé à un captage AEP. Plusieurs captages sont présents dans des communes proches : Leugny - Source du Château ; Lalande - Source de Moulin Malot; Leugny Forage du Moulin Château. Un projet d'étendre le périmètre de protection éloignerait le poste source dans ce nouveau périmètre. Si ce projet est valide, il sera.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé au droit d'un site inscrit. Le hameau de Sauilly possède l'ocserie de Sauilly, située à 600 m du projet au Nord. C'est l'un des derniers vestiges de l'activité industrielle ocrière de l'Auxerrois.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000. Trois ZSC sont localisées dans un rayon de 20 km. Le projet se situe à 11 km de la ZSC « Milieux humides et habitats à Chauves-souris de Puisaye-Forterre » (FR2601011). Les Autres ZSC : ZSC (FR2600974) à 16,9 km à l'Est du Projet et ZSC (FR2600990) à 17,4 km au Nord-Est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé ne se situe à proximité du poste source de Sauilly.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Un suivi piezométrique est actuellement mené par ABO-ERG ENVIRONNEMENT. Selon les résultats, il pourra être nécessaire d'envisager une mise hors d'eau provisoire en fond de fouille par un pompage ponctuel, voire la mise en œuvre d'un rabattement de nappe plus généralisé (puits filtrants périphériques, aiguilles filtrantes, etc....). Le dispositif devra être dimensionné en fonction de
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Un suivi piezométrique est actuellement mené par ABO-ERG ENVIRONNEMENT. Selon les résultats, il pourra être nécessaire d'envisager une mise hors d'eau provisoire en fond de fouille par un pompage ponctuel, voire la mise en œuvre d'un rabattement de nappe plus généralisé (puits filtrants périphériques, aiguilles filtrantes, etc...). Le dispositif devra être dimensionné en fonction de
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pour l'installation de la fosse déportée et du bassin de rétention, de la terre sera excavée et exportée vers des centres de tri adaptés. Par ailleurs, la zone d'extension du poste source fera l'objet d'un défrichage, impliquant l'évacuation de débris végétaux (branches, souches, etc.), également dirigés vers des filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour l'extension du projet, des équipements électriques (transformateurs HTA/BT, disjoncteurs HTA, cellules HTA, tableaux électriques) et des matériaux de génie civil (massif et socle de béton, gaine et fourreaux de câbles
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Des travaux pour la gestion des eaux pluviales sont prévus pour contrer le dysfonctionnement concernant l'intrusion d'eau dans la galerie technique enterrée du bâtiment en période pluvieuse. La reprise de l'ensemble du réseau pluvial du poste sera réalisée par la création d'un bassin de rétention avec rejet au fossé sur la rue de l'Ocrerie, au moyen d'une pompe de relevage en raison
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone concernée par l'extension du poste source se trouve dans une petite zone boisée présentant un intérêt écologique pour la faune (petits mammifères, oiseaux, etc.). Elle est susceptible d'abriter des espèces protégées. Une visite écologique sera réalisée en amont du défrichage afin de confirmer l'absence d'espèces. En cas de présence avérée, des mesures d'évitement ou
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est à proximité de l'emprise du projet et aucun habitat remarquable n'est présent au droit de la zone d'extension. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données (FSD) d'un site Natura 2000. En complément, une visite écologique sera réalisée avant toute intervention (défrichage notamment) afin de détecter la présence
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La zone concernée par l'extension du poste source est constituée d'une surface boisée. Il engendre la consommation de 720 m ² de surface boisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun site n'est référencé dans la base de données BASIAS au droit de l'emprise du projet. Un site BASIAS se situe à environ 500 m du projet. Les procédés industriels employés au droit de ceux-ci sont historiquement connus pour engendrer des contaminations des sols et des eaux, en particulier par des hydrocarbures, solvants, métaux lourds (plomb, chrome, zinc), huiles industrielles ou
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'emprise du projet se situe dans une zone à risque présentant des enjeux fort vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des argiles. D'après la base de données Georisques, aucun mouvement de terrain n'est référencé au droit du projet, ni à proximité immédiate. Aucune cavité souterraine n'est référencée au droit du projet, ni à proximité. La commune de Diges est dans un
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet engendre des nuisances sonores durant la phase des travaux. Toutefois, la phase travaux sera réalisée en journée (hors week-end, jours fériés) et sera temporaire
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase travaux, le projet va engendrer une augmentation du trafic et une legere perturbation du trafic. Des mesures afin de limiter les perturbations sont mises en place : - Signalisation adaptee ; - Convois exceptionnels conformes a la legislation ; - Nettoyage des voies d'accès, si besoin ; - Travaux realises de jour, hors week-end et jours feries ; - Communication aux riverains.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet engendre des nuisances sonores durant la phase des travaux. Toutefois, la phase travaux sera realisee en journee (hors week-end, jours feries) et sera temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le Hameau de Sauilly et la D159 ne sont pas concernes, il ne sont pas inclus dans des secteurs affectes par le bruit selon les arretes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'extension d'un poste source Enedis ne genere generalement pas de nuisances olfactives significatives. Cependant, certaines situations peuvent occasionner des odeurs temporaires : huiles des transformateurs, peinture.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Durant la phase travaux, les engins sont susceptible de generer des vibrations. Cette phase est limitee et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les phares des engins de chantier, le matin tot ou le soir, sont susceptibles d'etre une source d'emissions lumineuses. Cette phase est limitee et temporaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, les engins genereront des emissions contribuant aux emissions globales de gaz a effet de serre. Cette contribution reste toutefois faible etant donne qu'il s'agit d'un chantier temporaire, et de faible envergure. Les vehicules a moteur participeront indeniablement a la pollution atmospherique, neanmoins, ils seront tenus de respecter la reglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'extension d'un poste électrique peut générer certains effluents : Lors des travaux de terrassement, les eaux pluviales peuvent être chargées de particules de sol, de béton ou d'hydrocarbures. Les transformateurs utilisent des huiles isolantes. En cas de fuite ou de vidange, ces huiles doivent être collectées et traitées. Le lavage des équipements et le coulage du béton peuvent générer des eaux chargées de ciment, de chaux et d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets seront exportés et ils ne seront pas stockés au droit du projet. Pendant la phase travaux, les déchets seront triés et envoyés vers les filières de traitement adaptées. Également, les déchets produits dans le cadre du défrichement seront du bois et du feuillage qui seront, au mieux, valorisés ou envoyés vers des centres de tri adaptés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'un périmètre de protection de patrimoine. Ainsi, aucune incidence ne peut avoir lieu, ni en phase de chantier, ni en phase d'exploitation. Le poste source étant déjà présent, les aménagements réalisés dans le cadre de son extension seront de faible envergure. L'intégration paysagère est favorisée par les infrastructures existantes, ainsi que par la présence d'éléments boisés dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'emprise de l'extension projetée est située dans une zone boisée qui va être défrichée. Ainsi, le défrichement est envisagé pour une modification des sols afin de créer l'extension du poste électrique existant. L'occupation du sol ne sera pas modifiée sur l'emprise du poste électrique existant. Les activités humaines ne seront pas modifiées (absence d'activités sur la zone d'extension).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans la notice environnementale, disponible en annexe, plusieurs mesures sont énoncées pour limiter les gênes envers les riverains et usagers des voiries concernées par le projet. Ces mesures permettront de limiter les impacts sur le cadre de vie (gêne sonore, perturbation du trafic) mais également sur le milieu ambiant (limitations des émissions de GES, des poussières et salissures). Des mesures sont aussi énoncées concernant le risque de dérangement et/ou destruction d'espèces, comme par exemple le démarrage des travaux en dehors des périodes de nidification des espèces.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en place sont les suivantes : Mesures pour les espèces : Afin d'éviter le dérangement et/ou la destruction des espèces à enjeux pouvant fréquenter la zone d'étude, l'évitement de la période de reproduction est préconisée (mars - août). Les travaux de terrassement de la plateforme pourront avoir lieu à partir du mois de septembre et jusqu'à la fin du mois de février. Visite écologique avant la réalisation du défrichage afin de s'assurer qu'aucune espèce n'est présente sur la zone d'extension. Mesures pour limiter le risque de pollution par les hydrocarbures ou autres types de produits polluants : - Aménagement d'une plateforme étanche ; kit anti-pollution disponible ; limitation de la circulation des engins ; entretien régulier des engins et du matériel ; - Gestion des eaux pluviales de l'extension du poste dès la phase de travaux ; Mise en place de procédures d'alerte des services de secours et administrations compétentes en cas de déversement accidentels de produits dangereux - Gestion des risques de pollution par l'huile des transformateurs avec l'installation d'une fosse déportée, dont l'exutoire est connecté à un bassin de rétention étanche, entretien de ceux-ci et en cas d'incendie, faire appel à une entreprise spécialisée pour vidanger les eaux d'incendie. Mesures pour limiter les nuisances pour la population : - Conformité des véhicules et engins de chantier en matière de bruit, limitation de la vitesse de circulation - Réalisation des travaux en période diurne et uniquement en semaine, aux horaires de jours ouvrables ainsi que nettoyage du chantier en fin de journée. - Communication avec les entreprises à proximité, Arrosage des sols en période sèche pour limiter la poussière

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emprise d'extension du poste source, située dans un contexte agricole est constituée d'une petite surface boisée, avec un intérêt écologique pour la faune (petits mammifères et oiseaux). Une visite avant les travaux permettra de confirmer l'absence de faune protégée, ou permettra de mettre en œuvre les mesures adéquates. Le poste source étant déjà présent, les aménagements réalisés dans le cadre de son extension seront de faible envergure. L'intégration paysagère est favorisée par les infrastructures existantes. D'après les paragraphes précédents et les incidences décrites, la réalisation d'une étude d'impact complète ne semble pas justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)